

# Bulletin communal

N° 41

**Présents :** André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier PO-LAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
1<sup>er</sup> juillet 2005

## Ordre du jour

- 1 - Attribution de subvention
- 2 - Décision modificative
- 3 - Convention voie de secours de la RD 79a
- 4 - Vente de la maison communale
- 5 - Règlement de l'eau
- 6 - Convention entre la ville de St Jean de Mnne et la commune d'Hermillon pour eau Echaillon
- 7 - Tarifs caveaux et concessions
- 8 - Questions et informations diverses

## ... .. DÉCISIONS ... ..

### 1 – Attribution de subvention

Jean Durieux, adjoint, propose à l'assemblée de verser une subvention à l'association des anciens combattants d'Hermillon d'un montant de 100 €.

*Vote : unanimité*

### 2 – Décision modificative

Le conseil approuve les régularisations à apporter sur le budget communal, proposées par Danielle Bochet, adjointe aux finances.

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 59 800,00 €

Recettes : 59 800,00 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 63 700,00 €

Recettes : 63 700,00 €

*Vote : unanimité*

### 3 - Convention voie de secours de la RD 79a

Yves Durbet présente la convention qui a pour objet de définir la maîtrise d'ouvrage et la domanialité ainsi que les modalités d'exploitation et d'entretien de la voie de secours en cas de coupure de la RD 79a située sur la commune de St Julien Montdenis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Général.

*Vote : unanimité*

### 4 – Vente de la maison communale

Danielle Bochet présente les offres de prix reçues pour la cession de la « maison communale ».

Le conseil municipal :

⇒ accepte la proposition de 170 000 € de monsieur Damevin Gérard

⇒ autorise le maire à signer :

- la promesse de vente sous conditions d'une garantie bancaire

- l'acte de vente et toutes formalités correspondantes.

*Vote : unanimité*

Yves Durbet rappelle que lors de précédentes réunions, il avait été évoqué que l'argent de la vente de la maison communale pourrait servir à la rénovation des logements de l'ancien presbytère.

Après discussion, le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès du CAL-PACT pour la rénovation des logements de l'ancien presbytère.

*Vote : pour : 13 - contre : 1*

*abstention : 1*

### 5 – Règlement de l'eau

Le maire présente le projet du règlement de l'eau potable qui a déjà été analysé en commission des travaux.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau du réseau de distribution.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ce règlement qui sera consultable en mairie et remis à chaque nouvel abonné.

*Vote : unanimité*

### 6 - Convention entre la ville de Saint Jean de Maurienne et la commune d'Hermillon pour eau Echaillon

L'alimentation en eau du hameau de l'Echaillon est actuellement gérée par la ville de Saint de Jean de Maurienne ainsi que la facturation et l'entretien.

Yves Durbet présente la convention à passer entre la ville de Saint Jean de Maurienne et la commune d'Hermillon relative aux modalités techniques et financières d'alimentation en eau potable de l'Echaillon à partir du réseau de Saint Jean de Maurienne.

Il est précisé que la gestion des abonnés du quartier de l'Echaillon est transférée à la commune d'Hermillon et que la convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer cette convention.

*Vote : unanimité*

## **EMPLOI**

### **La communauté de communes cœur de Maurienne**

recrute  
pour le secteur enfance  
2 animateurs et 1 agent de  
service au restaurant scolaire.

Fiche de fonction détaillée sur  
demande au 04.79.64.11.44

Dépôt des candidatures avant  
le 5 août 2005

## **AFFOUAGE**

Les affouages attribués  
pour l'année 2004 devront  
être terminés pour le  
31 août afin de pouvoir  
marquer ceux de 2005

## **BIBLIOTHEQUE**

Pendant les mois de juillet  
et d'août  
la bibliothèque sera fermée  
les mercredis.

Permanence les lundis de  
16 h 30 à 18 h 30

## **JEUNESSE**

### **Vacances d'été 2005**

⇒ **Espace jeunes**

⇒ **Centres de loisirs**

➤ **Le Carroussel**  
(4 à 7 ans)

➤ **Les Chaudannes**  
(7 à 12 ans)

Les programmes des  
activités sont disponibles  
en mairie

## **7 – Tarifs caveaux et concessions**

Danielle BOCHET, adjointe aux finances, présente les différents tarifs relatifs aux caveaux et concessions.

### **CIMETIERE**

Caveau 6 places	=	4 920,00 €
Caveau 3 places	=	3 210,00 €
Concession 30 ans	=	30,00 €
50 ans	=	40,00 €

### **COLUMBARIUM**

Case + concession	:	15 ans =	522,00 € + 15,00 €
		30 ans =	1 044,00 € + 30,00 €

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte ses tarifs.

Vote : *unanimité*

## **... .. INFORMATIONS ... ..**

### **Yves DURBET nous informe**

- ⇒ de la mise en place d'un atelier d'écriture par M. Victor Lluch
- ⇒ de l'achat d'un chapiteau
- ⇒ du projet de construction d'un abri de berger au pied du Grand Coin
- ⇒ du projet de l'alimentation électrique des chalets d'alpages

**Danielle BOCHET nous informe** d'un courrier de M. Jean-Marc Bochet, directeur de l'école, relatif à l'achat de matériel pour l'école

### **François ANDRE nous informe**

- ⇒ des travaux d'enrobée sur la route de Longefan et la route des lacets de Montvernier
- ⇒ de la messe à la Platière le 10 juillet à 10 heures
- ⇒ du passage de la course de l'Arvan-Villard le 14 juillet
- ⇒ du passage de véhicules anciens le 14 juillet à 8 h 15

### **André BOCHET nous informe**

- ⇒ du compte rendu de la réunion du plan local d'habitation
- ⇒ du projet de la fresque exposée à l'Espace jeunes qui sera ensuite reproduite sur la façade du bâtiment.

## **MEDIATHEQUE**

A partir du 19 juillet et jusqu'au 5 août la médiathèque sera ouverte  
tous les après-midi (renseignements complémentaires en mairie)

Les personnes de toutes générations qui souhaitent avoir une formation ou  
une information dans le domaine du multimédia (traitement de texte, tableur,  
photos, diaporama, site web...) sont invitées à se faire inscrire en mairie

## **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**



Les personnes intéressées  
pour participer au concours  
des maisons fleuries sont priées de s'inscrire  
en mairie  
avant le lundi 18 juillet 2005.

Le jury passera le mercredi 20 juillet 2005